

# PÔLE COMPETITIONS

## DESIGNATIONS MATCHS AMICAUX



<b>Thématique :</b>	<input type="checkbox"/> ADMINISTRATION ET FINANCE <input checked="" type="checkbox"/> FORMATION <input type="checkbox"/> JEUNESSE <input checked="" type="checkbox"/> COMPÉTITIONS <input type="checkbox"/> DEVELOPPEMENT
<b>Destinataires :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Présidents <input checked="" type="checkbox"/> Secrétaires <input type="checkbox"/> Trésoriers
<input checked="" type="checkbox"/> arbitres officiels	
<b>Nombre de pages :</b> 1	<b>Nombre de pièces jointes :</b> 0
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Action à mener par le destinataire :	

Madame, Monsieur,

Comme chaque début de saison, vos équipes vont être amenées à se rencontrer sur des matchs de préparation. Nous vous rappelons que seul le Pôle Compétitions est habilité à désigner des arbitres sur les rencontres de niveau NM2 - NM3 – NF1 – NF2 – NF3 – régional – départemental.

Nous attirons votre attention sur le fait que **tous les clubs doivent déclarer au Comité de Vendée** l'ensemble de leurs rencontres de préparation (tous niveaux confondus) et préciser s'il y a des besoins au niveau de l'arbitrage et/ou OTM.

En conséquence, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous envoyer les demandes par retour de mail adressé à [accueilcomite@basket85.fr](mailto:accueilcomite@basket85.fr) **au minimum 15 jours avant votre match de préparation**. Dans le cas contraire, le Pôle Compétitions - répartitions ne sera pas en mesure de couvrir votre rencontre.

Les rencontres seront couvertes dans la limite des officiels disponibles et à jour des obligations médicales fédérales.

**Comme la saison dernière les convocations seront envoyées aux secrétaires des clubs et aux officiels désignés via FBI.**

**Les officiels devront donc anticiper et se mettre indisponibles comme durant la saison sportive sous peine de sanctions financières prévues dans le règlement départemental. Je tiens à vous rappeler que des matchs peuvent également avoir lieu en semaine et en journée sur des créneaux d'entraînement, ainsi veuillez bien à vous mettre indisponible sous peine d'amende prévue dans les règlements.**

Nous attirons votre attention sur le fait que les arbitres seront en formation continue durant les premiers week-ends de septembre (**24 aout pour les arbitres fédéraux, du 30 aout au 1<sup>er</sup> septembre et 7-8 septembre pour les arbitres régionaux et 7 septembre pour les arbitres départementaux**).

De plus, il est de la responsabilité des arbitres officiels de ne pas accepter toute demande venant d'un club qui n'a pas déclaré son match. **Il faut également préciser que les arbitres ne doivent pas être défrayés s'ils n'ont pas été convoqués par le Pôle compétitions.**

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations sportives.

**NB :** Pour tous niveaux de rencontres supérieurs à la NM2, merci de vous adresser directement à la Commission Régionale des Officiels.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateurs
Freddy CLAVIER Membre Pôle Formations Responsable des Officiels.	Jonathan POIRAUD Vice-Président en charge du Pôle Formations	Brice SARRAZIN Vice-Président en charge du Pôle Compétitions
Référence	2024-06-27 PCCO – DESIGNATIONS MATCHS AMICAUX – FC	